
Annonce de la commune de Courtemart (Vosges) relative à l'abandon du costume traditionnel des juges, en annexe de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la commune de Courtemart (Vosges) relative à l'abandon du costume traditionnel des juges, en annexe de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 545;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35164_t1_0545_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

67

Dans la commune de Courtemart (1), département des Vosges, le costume chevaleresque des juges a disparu, les audiences s'y tiennent maintenant en bonnet rouge. Les citoyens de cette commune félicitent l'assemblée sur le décret qui a proscrit les avoués et terrassé le démon de la chicane.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N° 2

a

[Mémoire présenté par le cⁿ Callé, au procureur gⁿ syndic du départ^t du Nord; Douai, 12 brum. II] (3)

« Citoyen,

Je vous prie de vouloir bien écouter mes représentations et me rendre justice. J'ai préféré perdre ma fortune et m'exposer nuit et jour à perdre la vie plutôt que d'abandonner ma patrie.

Le 11 juin 1792, j'ai été blessé à l'affaire de Rancenne (4), près Philippeville, en y faisant conduire des vivres et fourrages. Lors de la fuite de l'infâme Lafayette, j'ai refusé quatre à cinq cents louis en or qu'il voulait me donner pour l'accompagner; j'en ai prévenu le citoyen Kersaint qui était représentant du peuple, auquel j'avais mis ma confiance vu qu'il avait été pris dans le sein de la Convention.

Le 14 septembre, même année, j'ai été fait prisonnier à Vouziers, près Grandpré, en faisant évacuer les magasins de fourrages sur Châlons, et j'ai eu le bonheur de me délivrer le 17 du même mois.

Le 20 dudit, j'ai préféré m'exposer à perdre la vie plutôt que de laisser fournir quatre à cinq cents voitures de vivres, de fourrages, effets de campement et autres munitions de guerre, que Luckner et Labourdonnais envoyaient à l'ennemi, au camp de la Lune, entre Châlons et Ste Menehould, je les ai assurés que la route était interceptée et empêchant le susdit convoi d'être la proie de l'ennemi, auquel j'ai réussi, j'ai été dépouillé et blessé.

Dans le courant de janvier 1793, j'ai écrit de Liège au citoyen Carra, représentant du peuple, pour lui mander pourquoi il ne faisait pas connaître les traîtres que je lui avais désignés, et je lui ai même donné un aperçu de la trahison des généraux, ainsi que des administrateurs; toujours point de réponse et il n'a fait

(1) Ou Coulemont (J. Sablier). En réalité ni l'un ni l'autre de ces noms n'existe. Nous proposons Cornimont qui s'en rapproche le plus, la pièce originale n'ayant été retrouvée.

(2) J. Fr., n° 505, J. Sablier, n° 1131.

(3) W 318, doss. 472.

(4) Ou Florennes, ou Hanzenne.

rien connaître à aucun des représentants de la Montagne ceux de préférence à qui j'avais dit qu'on leur fasse connaître mes intentions.

Le 28 mars, je me suis rendu à grands pas à Lille où j'ai fait connaître la trahison du scélérat Dumouriez dans toutes les sociétés où j'ai pu m'introduire.

Le 8 septembre, je me transporte à Lille pour obtenir un ordre par écrit pour faire faire un versement d'environ quatre cent mille bottes tant en foin qu'en paille, pour aider à l'approvisionnement de Lille qui était faiblement pourvue; alors ne trouvant pas mes chefs d'administration, je me suis rendu chez le citoyen Chasles, représentant du peuple, pour lui faire connaître mes intentions et obtenir des ordres par écrit pour avoir des voitures. Il m'a si faiblement accueilli, que j'ai été obligé de me retirer sans pouvoir rien obtenir; je me suis plaint à un de mes amis qui était à l'auberge de la Cloche du peu de succès que j'avais obtenu du citoyen Chasles pour une mission si urgente, quelqu'un lui a rendu compte de mon mécontentement et que vu le peu de succès que j'avais eu, que je ne pouvais m'empêcher d'en rendre compte au citoyen André Dumont, représentant du peuple du département de la Somme, et pour le susdit propos je suis dans les fers depuis le 9 septembre dernier. Le citoyen Blondeau, officier de police et de sûreté générale, après m'avoir gardé trente un jours dans la prison dite tour St-Pierre, à Lille, a renvoyé ma cause par devant les administrateurs du département du Nord, séant à Douai, où j'ai été transféré le 8 octobre, sans encore avoir subi aucun interrogatoire.

Ma conduite républicaine vous donnera des preuves de ce que j'avance, et voulant continuer mes services utiles au maintien de la République française, c'est pourquoi j'envoie mon frère par devant vous qui est chargé de vous remettre le présent mémoire, pour qu'il vous plaise accélérer mon élargissement.

Je vous représente, Citoyen, que j'ai quitté une nombreuse famille et mon commerce, et je n'ai accepté la commission de préposé des subsistances que pour porter les dépêches concernant les approvisionnements nécessaires aux armées de la République française et faire connaître tous les abus qui s'y commettaient journellement.

Dans le courant de juin dernier, le citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, m'a fait toucher 1800 livres de secours provisoire pour les bons services que j'ai rendus à la République.

C'est de vous, Citoyen, de qui j'attends justice pour me délivrer du précipice où je suis ».

CALLÉ.

b

[Interrogatoire du cⁿ Callé. Lille, 11 sept. 1793]

...Devant nous Albéric Blondeau, officier de police de sûreté générale du district de Lille, département du Nord, sur le rapport à nous fait par le citoyen Hermann, juge militaire et commissaire des guerres, demeurant en cette ville, a été amené le nommé Callé, détenu à la maison d'arrêt dite tour St-Pierre, par ordre du général Lavalette, comme un homme suspect et dont les motifs de son séjour en cette ville sont inconnus.